

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINE - (N° 2441)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 150

présenté par

M. Huppé, M. Perea, M. Besson-Moreau, M. Boudié, Mme Chapelier, Mme Colboc, M. Damaisin,
Mme Dupont, M. Euzet, M. Girardin, Mme Gomez-Bassac, Mme Hammerer, M. Labaronne,
M. Martin, M. Morenas, M. Paris, Mme Riotton, Mme Robert, M. Simian, Mme Gayte,
Mme Marsaud, Mme Mauborgne, Mme Hérin, M. Cormier-Bouligeon et M. Lavergne

à l'amendement n° 32 de Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.